



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



# Compte Rendu du CSE extraordinaire du 06 Novembre 2020

## Déclaration préalable CFDT

Mr le président,

L'épidémie de COVID-19 ne cesse de se développer depuis la fin des congés d'été, atteignant un niveau de contamination tel que le président de la république a demandé au gouvernement de prendre des mesures nécessaires pour enrayer cette progression.

Le premier Ministre a pris la décision de faire généraliser le télétravail dans les entreprises à chaque fois que cela était possible, et ceci cinq jours sur cinq. en indiquant bien que cela n'était pas une option

Cette consigne a également été confirmée et rappelée par Mme la Ministre du travail.

L'ajout de cette règle fait d'ailleurs partie du passage à l'indice E de la note DGQT 53818 qui donne les règles société du protocole sanitaire COVID-19.

Sur le site de Mérignac, force est de constater que cette règle n'est pas appliquée.

Le contraste est saisissant entre la généralisation et l'application du télétravail lors du premier confinement et actuellement. Il suffit de regarder l'occupation des parkings en journée, qui est quasi la même qu'avant la crise sanitaire.

D'autre part, nous constatons qu'actuellement, chaque direction générale applique ses règles, qui sont ensuite déclinées ou adaptées suivant chaque direction, chaque département voire chaque service.

Il s'en suit une incompréhension des salariés quant aux décalages entre les directives gouvernementales et leurs déclinaisons sur le site, et également une incompréhension résultant des différences d'organisation du télétravail cinq jours sur cinq par sécurité sanitaire.

Nous espérons que ce CSE extraordinaire sera l'occasion de clarifier et d'harmoniser pour tous les règles de télétravail sur l'ensemble du site de Mérignac, y compris pour les directions fonctionnelles.

## Réponse de la direction

**Elle se dit maîtriser la situation.**

Le télétravail est étendu et privilégié pour les salariés vulnérables présentant des risques de forme grave COVID-19.

Le port du masque devient obligatoire y compris à l'extérieur.

Pour les bureaux individuels, si l'occupant est visité, le port du masque devient obligatoire jusqu'à la fin de la journée.

## Important

D'autres évolutions du protocole sanitaire COVID-19 sont consultables sur la note DGQT 53818-E. Nous invitons tous les salariés à se rendre sur le portail RH pour prendre connaissance de ces nouvelles mesures sanitaires.

Nous avons pris connaissance de la répartition actuelle du télétravail sur notre site :

Effectif présent au 1/11/20	Télétravail 5j/5j	Télétravail partiel	Présentiel	
DGT	447	56	334	57
DEV	37		14	23
DP	1		1	
DGQT	7		7	
Présidence	1		1	
DF	18	3	13	2
DGA	127	36	85	6
DGI	3		1	2
DGAC	152	18	86	48
DGSM	222	10	163	49
DRH	16		2	14
DGSI	26	11	9	6
DGOI central	57	12	14	31
DGOI Etablissement	752	11	49	692
TOTAL	1866	157	779	930
		<b>936 (50,2%)</b>		

Notre direction nous annonce la présence de **1215 salariés Dassault sur le site** le jeudi 5 Novembre. Ce qui ferait 650 salariés en télétravail (dont 157 qui le sont à 100% 5 jours/5) sur une journée donnée.

**Apparemment, chacun a sa propre écoute du mot d'ordre du gouvernement ainsi que ceux de Mme la ministre du travail.**

**Notre direction y entend une extension du télétravail sans perturber la performance et l'organisation des entreprises. Les organisations syndicales y entendent une consigne aux entreprises pour endiguer une pandémie qui prend de l'ampleur.**

**Pour la CFDT, la mesure fiable à 100%, pour ne pas être infecté et ne pas transmettre le COVID aux collègues, est le télétravail sur un maximum de jours. Nous l'avons évoqué en séance et avons proposé une augmentation significative du télétravail cinq jours sur cinq pendant une période minimum de quinze jours. Au bout de ce laps de temps, nous aurions pu affiner nos mesures sanitaires en fonction de l'évolution du virus au niveau national.**

**La direction nous a écoutés mais pas entendus.**

### Evolution de l'organisation logistique

La logistique sera dorénavant sous la responsabilité d'un nouveau département de DGOI. Ce département sera géré depuis St Cloud.

Le but de cette réorganisation est de:

- Réduire les frais généraux
- Homogénéiser les sites Dassault
- Mutualiser les stocks et parer aux urgences d'un site
- Gérer tout ce qui bouge vers ou au départ d'un site
- Gérer les flux physiques